

Conditions générales de vente de Prestige Breakfast NV

1. Les présentes conditions générales de vente sont systématiquement fournies ou envoyées à l'acheteur afin de permettre la passation des commandes. En passant commande, l'acheteur confirme dès lors son entière adhésion, sans aucune réserve, aux présentes conditions de vente, à l'exclusion de tout autre document qui n'a qu'une valeur indicative. Sauf acceptation formelle et écrite du vendeur, aucune condition particulière ne peut prévaloir sur les conditions générales de vente. Par conséquent, les conditions contradictoires de l'acheteur ne peuvent être opposées au vendeur, à moins qu'elles ne soient expressément acceptées par celui-ci, quel que soit le moment où elles ont été portées à la connaissance de l'acheteur. Le fait que le vendeur ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des conditions générales de vente ne saurait être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de ladite condition.
2. Les prix sont indiqués hors taxes éventuelles, droits d'accises et frais.
3. Le montant minimum de facturation par commande est de 400,00 € hors TVA. Pour toute commande inférieure à ce montant, des frais administratifs (40,00 €) ainsi que des frais de transport (selon les tarifs en vigueur du transporteur) seront automatiquement facturés.
4. Nos offres sont toujours sans engagement, sauf stipulation écrite contraire. Nos délégués, agents ou représentants ne sont pas habilités à nous engager. Leurs éventuelles promesses ou acceptations ne seront contraignantes qu'après validation écrite de notre part.
5. En cas de modifications importantes des prix des matières premières ou en raison de tout autre facteur, des adaptations tarifaires en cours d'année civile sont inévitables. Dans ce cas, la date d'entrée en vigueur est fixée à 30 jours calendaires après notification de cette modification de prix.
6. L'acheteur est seul responsable de la mise sur le marché du produit, conformément à la réglementation applicable sur son territoire ou dans une zone géographique déterminée. Il est également seul responsable de la capacité de son application alimentaire à intégrer le produit vendu par le vendeur, notamment dans la phase générale du processus industriel et de sa compatibilité avec d'autres ingrédients. En tout état de cause, l'acheteur est seul responsable des obligations et applications des produits du vendeur dans son processus de production ainsi que dans celui de ses clients ou partenaires.
7. Sauf accord écrit contraire, nos délais de livraison sont donnés à titre indicatif et n'ont aucun caractère contraignant. Un retard de livraison ne peut donner lieu ni à pénalité ni à annulation de commande.
8. En cas de dommages ou de vol réel ou présumé des colis lors de la livraison, l'acheteur est tenu d'émettre toutes les réserves par écrit sur le bon de livraison ou sur la lettre de voiture (CMR) du transporteur, et d'en informer le vendeur dans les 48 heures.
9. Les marchandises sont réputées acceptées si aucune réclamation n'est formulée par courrier recommandé dans les huit jours suivant leur réception. Les factures sont réputées acceptées si aucun recours écrit n'est introduit dans les huit jours suivant leur réception.
10. Le transfert de propriété des produits est différé jusqu'au paiement complet du prix, incluant le montant principal et les éventuels frais supplémentaires, même en cas d'octroi de délai de paiement. Cette disposition ne fait pas obstacle au transfert des risques à l'acheteur dès la livraison des marchandises.
11. La formulation réalisée par le vendeur demeure son entière propriété, même si elle contient des ingrédients ou sous-produits provenant de tiers. Un droit d'usage exclusif peut éventuellement être envisagé sous réserve d'un accord exprès et écrit. Aucun

acheteur ou client ne peut revendiquer un droit de propriété total ou partiel sur notre formulation.

12. Le lieu de paiement est celui de la société belge. L'utilisation de documents commerciaux ne constitue pas une dérogation à cette condition.
 13. Les prix sont valables uniquement en cas de respect strict des délais de paiement.
 14. Si une facture n'est pas payée à son échéance, l'acheteur est redevable de plein droit d'une indemnité forfaitaire de 15 % du montant facturé, sans mise en demeure préalable, ainsi que des intérêts légaux applicables.
 15. En cas de litige, seuls les tribunaux de Courtrai sont compétents.
-

Prestige Breakfast NV

Paalweg 2
8840 Staden